

## Chabbat Béréchit

29 Tichri 5787  
10 Octobre 2026



N° 503

Pour la  
Réfoua  
chéléma de  
Annabelle  
Léa bat  
Sarah

Leïlouy  
Nichmat  
Itshak  
Lancry  
Shimon  
ben Tamo  
Arzouan



### La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

#### Zot haberakha

a) « Il n'a plus paru en Israël de prophète semblable à Moché... et pour toute la main forte et pour tous les prodiges de terreur que Moché accomplit sous les yeux de tout Israël »<sup>[1]</sup>.

Qu'avait donc fait Moché avec sa main forte ? « Il a reçu les Tables de la Loi. » Quelle est cette terreur que Moché a accomplie devant les yeux de tout Israël ? Qu'il ait décidé de jeter et de casser les Tables de la Loi devant les yeux de tout Israël<sup>[2]</sup>. Que signifie le mot « Acher » dans ce verset ? C'est un remerciement et une louange de D-ieu pour Moché : « Je te remercie pour avoir compris Ma volonté et avoir brisé les Tables »<sup>[3]</sup>. Le dernier témoignage de la Torah sur Moché Rabbénou ne porte pas seulement sur les miracles qu'il accomplit, ni même sur la réception des Tables de la Loi. Il porte sur un geste qui, en apparence, semble être l'acte le plus audacieux et le plus incompréhensible de toute sa vie : Moché brise de ses propres mains l'œuvre divine.

b) Voici la description de la réception des Tables de la Loi : « Moché retourna et descendit de la montagne, les deux Tables du Témoignage dans sa main. Les Tables étaient écrites des deux côtés, elles étaient écrites de l'un et de l'autre côté. Les Tables étaient l'ouvrage de D-ieu, et l'écriture était l'écriture de D-ieu, gravée sur les Tables »<sup>[4]</sup> ; « Lorsque l'Eter-nel eut achevé de parler à Moché sur la montagne de Sinaï, Il lui donna les deux Tables du Témoignage, Tables de pierre, écrites du Doigt de D-ieu »<sup>[5]</sup>. Ces versets ne laissent subsister aucun doute sur le caractère exceptionnel de ces Tables. Elles ne sont pas l'œuvre d'un homme, même d'un homme aussi éminent que Moché. Elles sont l'ouvrage de D-ieu, et leur écriture est l'écriture de D-ieu. Elles sont gravées par le « Doigt de D-ieu ». Tout semble donc concourir à leur conférer une sainteté et une valeur qui dépassent tout ce que l'homme peut concevoir.

c) Voici la description de leur brisure : « Je retournai et je descendis de la montagne tout en feu, les deux Tables de l'alliance dans mes deux mains. Je regardai, et voici, vous aviez péché contre l'Eter-nel votre D-ieu, vous vous étiez fait un veau de fonte, vous vous étiez promptement écartés de la voie que vous avait prescrite. Je saisis les deux Tables, je les jetai de mes mains, et je les brisai sous vos yeux »<sup>[6]</sup> ; « Et, comme il approchait du camp, il vit le veau et les danses. La colère de Moïse s'enflamma ; il jeta de ses mains les Tables, et les brisa au pied de la montagne »<sup>[7]</sup>. Celui qui, quelques instants auparavant, portait dans ses mains l'objet le plus saint que le monde n'ait jamais connu, celui qui avait reçu les Tables directement de D-ieu, les jette maintenant à terre et les brise. La main qui avait reçu les Tables est précisément la main qui les brise. La Torah place ce geste terrible au sommet des « prodiges de terreur » accomplis par Moché.

d) Enfin, le respect du Nom de D-ieu est une chose sacrée, et nous ne devons ni l'effacer ni lui manquer du moindre irrespect : « Tous les Juifs sont enjoins de sanctifier ce Grand Nom, comme il est dit : "Et Je serai sanctifié au sein des enfants d'Israël", et sont également

mis en garde de ne pas Le profaner, comme il est dit : "et vous ne profanerez pas Mon saint Nom" »<sup>[8]</sup>.

« Qui efface l'un des saints et purs Noms par lesquels le Saint Béni soit-Il est appelé se voit infliger la flagellation selon la Torah... Celui qui détruit même une seule pierre de l'autel, du Heikhal, ou du reste de la cour du Temple avec la seule intention de détruire se voit infliger la flagellation... Et de même, celui qui brûle le bois du Temple dans un but destructif se voit infliger la flagellation... Les textes sacrés de la Bible, leurs traductions et leurs commentaires, il est défendu de les brûler ou de les détruire »<sup>[9]</sup>. La sainteté exige donc de l'homme une attitude de respect absolu. Nous devons alors à plus forte raison du respect à un rouleau de Sefer Torah : « Qui voit un rouleau de la Torah qui est porté à l'obligation de se lever devant celui-ci. Tout le monde doit rester debout jusqu'à ce que celui qui marche en le tenant s'arrête... Il est une mitsva de désigner une place pour le rouleau de la Torah, et de respecter et de faire honneur à cette place. Ce qui est écrit dans les Tables de la Loi gardées dans l'arche du Saint des Saints dans le Temple est écrit dans chaque rouleau. Il ne faut pas cracher devant un rouleau de la Torah, ni découvrir sa nudité, ni étendre ses jambes, ni le porter sur sa tête comme une charge, ni faire dos au rouleau de la Torah... Quiconque s'assoit devant un rouleau de la Torah doit s'asseoir avec respect, crainte et peur, car le rouleau de la Torah est le témoin fidèle pour toute l'humanité, comme il est dit : "il sera un témoignage à votre propos". Il faut lui témoigner tous les honneurs possibles. Les sages d'antan ont dit : "Qui profane la Torah est traité avec irrespect par les autres, et qui fait honneur à la Torah est honoré par les autres" »<sup>[10]</sup>.

e) Si cela est vrai pour un rouleau de Sefer Thora écrit uniquement par un être humain, ô combien serait-il terrible de porter atteinte aux Tables de la Loi, œuvre divine unique, gravée par le Doigt de D-ieu ! Ô combien grand doit être le péché que de leur manquer de respect ! Or, il n'y a pas de plus grand manque de respect que de les briser ! Et c'est justement cela que Moché a fait. Moché n'a reçu aucune permission ni aucun ordre de les briser ; il a pris cette initiative seul. Pourquoi ? Afin de sauver le peuple de l'infamie de danser devant le veau d'or, en présence de ces Tables de la Loi. Il accepte de prendre sur lui la responsabilité d'un acte qui, à première vue, constitue une profanation terrible. Il n'est pas assuré que son geste sera agréé ; il ne sait pas si, aux yeux de D-ieu, son audace sera considérée comme une faute ou comme un acte de fidélité suprême. Au cas où cette brisure n'aurait pas plu à D-ieu, il ne lui aurait jamais été pardonné ce sacrilège. Mais il accepte de mettre en jeu ses propres mérites. Il préfère briser les Tables plutôt que les Juifs fassent un sacrilège.

Jusqu'à la fin de sa vie, D-ieu ne lui a jamais fait savoir ce qu'il pensait de son geste. Ce n'est qu'au dernier moment de sa vie qu'il le remercia de l'avoir fait. La Torah raconte que dorénavant, Moché avait compris correctement la volonté la plus profonde de Hachem.

<sup>[1]</sup> Fin Devarim. <sup>[2]</sup> Sifri, 357. <sup>[3]</sup> Chabbat 87a. <sup>[4]</sup> Chemot 32, 15-16.

<sup>[5]</sup> Chemot 32, 18. <sup>[6]</sup> Devarim 9, 15-17. <sup>[7]</sup> Chemot 32, 19.

<sup>[8]</sup> Rambam, Yessodé haThora, 5, 1. <sup>[9]</sup> Yessodé haThora, chapitre 6.

<sup>[10]</sup> Rambam, Hilchot Sefer Torah, 10



### Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Combien de versets comporte notre Sidra ? À quels enseignements, ce nombre fait-il allusion ?

2) À quel enseignement font allusion les deux premiers mots de la Torah : « Béréchit bara » ?

3) Sur quoi Rabbi Yéhouda Hanassi s'est-il appuyé pour décider de débiter le Seder du "Chass Michnayote" par la Mitsva du Chéma Israël (Bérakhot 2a) ?

4) Il est écrit (3-4) : « Vayomer hana'hach el haïcha » : "Lo mote témoutoune !". N'y avait-il que le serpent (Hana'hach hakadmoni) qui avait la faculté de parler avant la faute d'Adam harichone ?

5) Au sujet de l'une des "Kélalote" (malédiction) que 'Hava (et de manière générale : Les femmes du monde) reçut, il est écrit (3-16) : « Véhou yimechol bakh ! » : Et lui (l'homme), il te dominera ! Et à propos de l'une des malédiction que Adam (et de manière générale : Les hommes du monde) reçut, il est écrit (3-19) : « Bézéâte apékha tokhal lé'hème ! ». Quel enseignement remarquable pourrait découler de ces malédiction ?

6) Il est écrit (4-9) : « Vayomer Hachem el Caïn ". " Ei Hevel a'hikha ? ! ". Vayomer : " Lo yadâti ? ! " Hachomère a'hi anokhi ? ! ». Comment saisir ce dialogue entre D... et Caïn ?



Pour rejoindre  
le groupe Whatsapp  
des Editions Shalshelet



Abonnement  
Postal (69€/an)  
Dédicace d'un prochain  
feuilleton (150€)

| Ville      | Entrée  | Sortie  |
|------------|---------|---------|
| Jérusalem  | 17 : 34 | 18 : 50 |
| Paris      | 18 : 54 | 19 : 58 |
| Marseille  | 18 : 47 | 19 : 47 |
| Lyon       | 18 : 48 | 19 : 49 |
| Strasbourg | 18 : 33 | 19 : 37 |

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël



## Faire sortir le Cohen pour laisser la place au 'Hatan Béréchit

Le Choul'han Âroukh (135,3) rapporte que le Cohen doit être la première personne à monter au Sefer Torah. En effet, la Torah ordonne de lui faire "Kavod", comme il est écrit : "וקדשתו".

Il est à noter que plusieurs Richonim rapportent que cette Mitsva ne concerne pas uniquement le Sefer Torah, mais également les différentes situations du quotidien, comme lui servir le meilleur plat en premier, le laisser passer à la caisse avant nous, etc. [Michna Beroura 135,9 ; voir également le Siman 201,13, où il rapporte au nom du Maguen Avraham qu'il s'agit d'une Mitsva de la Torah.]

Il est cependant généralement admis que le Cohen peut renoncer à son Kavod. Par exemple, s'il refuse qu'on lui accorde la priorité ou s'il se porte volontaire pour rendre un service, son renoncement est valable. [Voir Michna Beroura 128,175, qui conclut qu'il est toutefois bon de se montrer rigoureux et de ne pas demander un service à un Cohen lorsque celui-ci n'en retire pas un profit.]

### Peut-on alors demander au Cohen de sortir du Beth Haknesset afin de faire monter un Israël à sa place ?

Malgré tout, concernant la première montée au Sefer Torah, les Sages ont instauré que le Cohen ne peut pas renoncer à son Kavod, " מפני דרכי שלום". [Guemara Guitin 59b ; voir à ce sujet le Âroukh HaChoul'han 135,8 et le Michna Beroura 135,9.]

Le Minhag va même jusqu'à autoriser à appeler un Cohen « Am Haarets » devant un érudit Israël.

Cependant, lorsqu'il y a plusieurs Cohanim, on donnera évidemment la priorité au Cohen le plus avancé dans l'étude de la Torah, même si celui-ci est bien plus jeune. [Biour Halakha 135,4 לפני]

Toutefois, lors de certaines occasions, notamment à l'occasion d'une Bar Mitsva, l'habitude s'est répandue de se montrer indulgent et de demander au Cohen de sortir afin de faire monter un membre de la famille. [Yabia Omer, tome 6, Siman 23.] De même, la coutume de plusieurs communautés est de faire monter le 'Hatan Berechit à la place du Cohen.

Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire que le Cohen sorte du Beth Haknesset. En effet, il n'y aura pas lieu de craindre que les personnes présentes pensent que le Cohen est inapte, étant donné qu'il est connu qu'il s'agit d'une coutume selon laquelle le 'Hatan Berechit monte à la place du Cohen. [Alé Hadass 6,32, au nom du Sefer Zé HaChoul'han, p. 79 ; Chout Mayim Rabbim, O.H. Siman 4, p. 3-4, de Rabbi Refaël Miledolla.]

A priori, il semble qu'il en sera de même lors d'une Bar Mitsva ou d'une Brit Mila: il ne sera pas nécessaire que le Cohen sorte du Beth Haknesset si l'on désire honorer les membres de la famille en les faisant monter au Sefer Torah.

Il va toutefois de soi que l'on n'annulera pas cette Mitsva de la Torah en faisant sortir le Cohen de manière trop régulière, même si celui-ci accepte de sortir. [Voir Piské Techouvot 135,9 et 135,16.]



1) 146 versets. Ce nombre correspond à la Guématria du mot «kamou» (ils se sont levés) composant le verset suivant de Michlei (31-28) : « Kamou baneia vayeachéroua, baàla vayealéla ». Ce verset peut être interprété ainsi : "Ses fils (les Bnei Torah) se sont levés et se lèvent (chaque jour) fièrement pour proclamer heureuse la Torah (qui est comme une Mère qui les a "kavyakhol" engendrés, construits et éduqués, leur permettant ainsi de grandir tous les jours spirituellement); son Mari (le Baâl Torah) pour faire son éloge ". Ainsi, ces 146 versets (kamou péssoukim) constituant la 1<sup>ère</sup> Paracha de la Torah, nous invite (après Sim'ha Torah) nous aussi, à nous lever (lakoume : "kamou") pour louer et remercier Hachem pour cette belle Torah qu'Il nous a donnée. De plus, le mot "kamou" à la même Guématria que le mot « olame » (le monde). En effet, le maintien et la pérennité du monde dépendent intimement de l'étude de la Torah; comme le prophète Jérémie le déclare (Yirmiyahou 33-25) : « ime lo bériti yomame valaïla, 'houkote chamaim vaarets lo sameti. Source : Niflaote Hatorah du Rav Chimon Yo'haï Ifra'h Chlita

2) Hachem nous déclare au début de la Torah : « Par le respect et l'honneur que vous portez au "Réchite" (qui est la Torah ; comme le rapporte Rachi commentant le mot "Béréchite" : "Bichvil Hatorah chénikrète Réchite"), vous obtiendrez : "Bara", mot dont les lettres sont les initiales de : « Banim - Réfoua - Okhel ». En effet, le terme "Bara" fait allusion à la vie (et donc à la santé : Bériyoute, mot de la même racine que "Bari" ayant la consonance du terme "Bara"), aux enfants (Bar : fils en araméen) et à la Panassa (Bar : le blé). De plus, la Guématria du mot « Bara » (avec son collel) est la même que celle des mots : Béné - 'Hayé- Mézoné ( soit : 204). Source : Rabbi Yéra'hmiel miparchiss'ha zatsal, et le Sefer "Arone Edoute"

3) De plus, la Guématria des 2<sup>es</sup> mots de la Torah : "Béréchite Rabba" (avec les 2 collelim , soit : 1118) est la même que celle de la phrase : «Chéma Israël, Hachem Elohénoù, Hachem E'had ! ». Ainsi, c'est donc le début et la base de la Torah écrite et orale que d'être "mékabel ol malkhoute chamaim" (accepter le joug divin ). Source : 'Hida hakadoch (Séfarim "Pénei David", "Tsvi kodech"), Sefer "Ma'hssof halavane" de Rabbi Yaacov Abe'hssera zatsal

4) Non ! Tous les animaux avaient cette faculté avant la faute originelle. Source : Abrabanel

5) Hachem chercherait à enseigner à travers ces "kélalote" (malédiction) le message suivant à chaque couple juif : Au mari : "Si tu n'imposes pas de pression à ta femme (et que tu ne cherches pas à la dominer et à prendre le dessus sur elle : "Limechol bah", mais que tu es plutôt pour elle un bon "Machal" (bon exemple à suivre) de midote tovote (lecture positive et belle interprétation de l'expression : "Véhou yimechol bakh"), et fais preuve de Kavod à son égard ; alors "mida kénéguéd mida", je te promets, déclare Hachem, que la "kélala" (la malédiction) de : " A la sueur de ton front, tu mangeras ton pain ! ", autrement dit : " Se fatiguer et travailler laborieusement pour gagner sa Parnassa, ne pèsera pas sur toi. Source : Rav Elimelekh Biderman Chlita

6) Selon une interprétation de nos Sages, Hachem déclara à Caïn : «Pourquoi as-tu tué Evel qui est "betsélème Elohim" ("à l'image de Dieu", "kavyakhol"), annulant ainsi le 1<sup>er</sup> commandement de : "Anokhi Hachem Elohékha" étant parallèle à celui du 6<sup>ème</sup> commandement de : "Lo Tirts'a'h", et empêchant donc ton frère à continuer à me servir ?! ». Et Caïn de répondre à l'Eternel avec effronterie : « Je ne savais pas si (que) mon frère gardait et respectait ce 1<sup>er</sup> commandement de : "Anokhi": "Véanokhi... " : " Lo yadâti ?! ". Source : Rabbi Avraham mipérissov Zatsal

## Shalshetnews.com



## Réponses

N° 502 Vezot Haberakha

### Enigmes

1) Cite les 4 cas où on lit dans 3 Sifré Torah.

a) Simha Torah: Vezot Haberakha, Berechit, Sefer Cheni

b) Roch Hodesh Tevet qui tombe Chabbat: Paracha de la semaine, Roch Hodech, Hannoucah

c) Roch Hodesh Adar qui tombe Chabbat: Paracha de la semaine, Roch Hodech, Shekalim.

d) Roch Hodesh Nissan qui tombe Chabbat: Paracha de

la semaine, Roch Hodech, Hahodesh.

2) Quel est le point commun entre les mots : arbre, élan, iris, orange, urne ?

Ils n'ont pas pour première lettre une consonne mais une voyelle.

3) Trouve dans la Paracha un Nazir, pour lequel le vin n'était pas interdit. Yossef

תבואתה לראש יוסף ולקידקד (לג, נזיר אחיו)



### Echecs :

E3 H6 G7 H6  
F8 F6 G6 G7  
D2 H6 G7 G8  
F6 F8

### Charade:

Moules / Bêtes / Paix / Or  
מול בית פעור

Rébus : Lait / Aîné / Colisse / Rat / Ailes  
לעיני כל-ישראל



## Chemirat halachone

N. T.

Ethan voit son ami Aharon, un homme craignant le Ciel, sortir du McDonald's, ce qui laisserait porter qu'Aharon a consommé de la nourriture non casher.

Le Hafets Haïm nous enseigne qu'étant donné qu'il s'agit d'un homme craignant le Ciel, Ethan a le devoir de juger son ami favorablement, malgré le fait que, selon la normalité des choses, tout porterait à croire qu'Aharon a

consommé de la nourriture non casher. On pourra, par exemple, supposer qu'Aharon soit simplement allé se soulager.

Concernant un homme qui, de manière générale, fait attention à respecter la halakha, mais qui n'y arrive pas toujours : rendez-vous la semaine prochaine.

À partir du Hafets Haim  
(klail Guimel, Halakha zain)



## Comprendre sa Téfila

Tiré du Menorat Hamaor

Dans Yébamot, Rabbi Its'hak pose une question étonnante : pourquoi les Avot et les imahot ont-ils été privés d'enfants pendant tant d'années ? Il répond : « Parce qu'Hachem désire les téfilot des Tsadikim. »

La Torah raconte qu'Its'hak pria intensément pour sa femme Rivka, car elle était stérile. De même, Manoa'h pria Hachem lorsqu'il n'avait pas encore d'enfant.

Rabbi Elazar explique pourquoi la prière des Tsadikim est comparée à un עתר, un outil utilisé pour retourner et déplacer les céréales dans une grange, de la même manière que cet outil retourne complètement les grains, la prière du tsadik peut transformer la situation, en faisant passer la colère d'Hachem de la rigueur à la miséricorde.

Le Midrach ajoute que les Imahot furent elles aussi privées d'enfants, parce qu'Hachem désirait leurs téfilot comme le passouk: « Fais-moi entendre ta voix. »



## La Maison d'Hachem

Tiré du Rambam

### Qu'est-ce que le Beth Hamikdash ?

Le Beth Hamikdash n'est pas simplement un 'bâtiment' destiné à offrir des korbanot. C'est le lieu choisi par Hachem pour que le peuple juif y accomplisse Son service de manière organisée.

Avant sa construction à Yérouchalaïm, le Michkan a connu plusieurs étapes. Il avait accompagné les Béné Israël dans le désert, puis avait été installé à différents endroits en Israël. Mais cette situation était provisoire.

Avec la construction du Beth Hamikdash à Yérouchalaïm, tout change : Yérouchalaïm devient le lieu définitif du service d'Hachem. Il n'est plus possible de choisir un autre endroit pour construire un Temple et y apporter des korbanot.

Le Beth Hamikdash est également organisé selon différents niveaux de kédoucha. Au centre, se trouve le Kodech HaKodashim, puis le Kodesh, le Oulam et enfin l'Azara.

Comprendre cette organisation permet de mieux comprendre 'les grandes lignes' du Temple que nous espérons voir très bientôt, בעזרת ה'.



## Résumé de la Paracha

- Nous débutons donc le Sefer Torah par la création du monde en 6 jours. Le 7ème jour, Hachem cessa de créer.
- Hachem fit entrer l'homme dans Son jardin, ainsi que son épouse en leur donnant un seul et

unique ordre. Embobinés par le serpent, l'homme et la femme fautèrent et se firent exclure avec leurs enfants (qui naquirent en quelques minutes sans grossesse) du jardin.

- Au cours d'une discussion de fond entre Caïn et Hévèl, Caïn tua Hévèl. Hachem le punit et sa descendance s'interrompra au bout de 7 générations.

- Hachem envoya Chèt à Adam et 'Hava pour la pérennité du monde.
- La Torah nous détaille les noms et années de vie des 10 premières générations du monde jusqu'à l'arrivée de Noa'h.
- Hachem "regretta" la création du monde, mais Noa'h trouva grâce aux yeux d'Hachem.



## La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine, nous assistons à l'opposition fratricide entre Caïn et Evel.

Celle-ci débute par l'initiative de Caïn d'apporter une offrande à Hachem à partir de végétaux. Prenant exemple, Evel viendra apporter du meilleur de son bétail comme sacrifice et verra son offrande agréée, contrairement à celle de Caïn, et ce dernier en fut très contrarié.

Suite à cela, Hachem lui dit : « Pourquoi es-tu contrarié ? ... Si tu t'améliores, tu te relèveras et si tu ne t'améliores pas, la faute est tapie à ta porte... »

Et le verset suivant nous rapporte le drame : « Caïn dit à son frère Evel, et ce fut quand ils furent dans le champ, Caïn se leva vers son frère Evel et le tua. »

En conséquence de son acte, Hachem dira à Caïn : « Maudit sois-tu de la terre qui a ouvert sa bouche pour prendre les sangs de ton frère... Tu seras

errant sur la terre. »

Nos sages expliquent que la sanction de l'exil correspond à celle qui était prononcée lors d'un meurtre non intentionnel.

Plusieurs interrogations s'imposent : tout d'abord, comment comprendre que Caïn faute directement après la mise en garde d'Hachem ?

De plus, comment se fait-il que la punition de Caïn soit l'exil, sentence qui n'est en principe applicable que pour un homicide involontaire ?

Par ailleurs, avant de commettre son meurtre, Caïn parla à son frère sans que le verset ne nous précise le contenu. Que vient nous apprendre cette indication ?

Enfin, Hachem justifie la condamnation de Caïn par le fait que la terre ait absorbé le sang d'Evel. Cela semble pourtant totalement annexe au crime commis.

Le **Rav Yonhatan Ayebechitz** répond : lorsque Caïn apporta son sacrifice, l'homme n'avait pas le droit de consommer de viande (et ce jusqu'à la

sortie de l'arche de Noah), et tout abattage animal était considéré comme un meurtre. Pour cette raison, il se contenta d'apporter des végétaux. Cependant, en constatant que l'offrande animale de son frère était agréée et en se faisant réprimander sur sa propre offrande, Caïn déduisit qu'il se devait de sanctifier ce qu'il y avait de plus élevé. Or, la création du niveau supérieur à celui de l'animal est le vivant parlant, c'est-à-dire l'homme lui-même.

Dans cette erreur de conception, en parlant à son frère, lui vint à l'idée de sacrifier ce dernier afin d'apporter devant Hachem le sacrifice ultime.

Toutefois, cette idée étant totalement étrangère à la volonté divine, Hachem ne laissa pas Caïn aller au bout de son offrande, et le sang qui doit normalement être versé sur l'autel fut englouti directement par la terre.

Ainsi, puisque la volonté première de Caïn était de rattraper son erreur, son meurtre fut considéré comme étant accidentel et sans haine et sa condamnation fut uniquement l'exil.



## Enigmes

1) Qui peut s'associer au Zimoun a 10 mais pas celui a 3 ?

Où va-t-elle ranger un nouveau livre de Simenon ?

2) Delphine range ses livres par auteur sur une étagère dans cet ordre précis : Zola, Balzac, Voltaire, Hugo, Camus, Flaubert et Prévert.

3) Quelle mentionnée Paracha ?



## Echecs

Les blancs font mat en 3 coups



## Charade

• Mon premier est la 11<sup>ème</sup> lettre avant la lettre L.

• On peut jouer aux échecs ou à mon second.

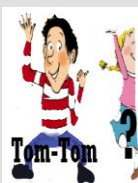
• Mon troisième est un célèbre sorcier.

• Dans un dessin animé, mon quatrième est le prénom d'un mouton.

• Mon tout n'a pas inventé l'eau chaude, mais le feu...



## Rébus





## La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Moché et ses parents viennent de déménager. Ils sont heureux d'avoir enfin pu s'installer dans cette ville qu'ils chérissent tant. A vrai dire la famille de Moché rêve depuis de nombreuses années de venir s'y installer car ils y avaient habité jadis et y étaient profondément attachés mais ils n'avaient jamais pu le faire jusque-là. Nous comprenons pourquoi leur joie est palpable. Seulement, une ombre vient un peu gâcher la fête. En effet, tout autour de leur quartier habitent toutes sortes de malfrats qui pourraient s'en prendre au petit Moché à chacune de ses sorties. Son père qui désire plus que tout le bonheur de son fils imagine un stratagème. Il laisse Moché aller tout seul à l'école mais le suit en cachette pour assurer sa protection. Pour rendre la chose plus crédible, il lui donne une arme en lui disant de la brandir pour faire fuir d'éventuels agresseurs. Ainsi, à chaque fois qu'une situation dangereuse se présente, Moché sort son arme et le père s'interpose discrètement pour écarter le danger sans que Moché ne se doute de quoi que ce soit. Le temps passe, Moché devient adulte et s'habitue à vivre protégé par son "arme". Il se surprend même parfois à chasser plusieurs

ennemis en même temps et finit par se convaincre que son intelligence et son charisme lui ont assuré une force dissuasive, en toutes circonstances.

Un jour le père décide que la comédie a assez duré : Moché doit enfin connaître la vérité. Il lève brièvement sa protection et notre cher Moché se retrouve attaqué de toute part. Son magasin est pillé, sa maison est cambriolée et enfin ses enfants sont frappés. Après la peur, c'est un sentiment de colère qui l'envahit face à ses ennemis. Mais il réfléchit et se demande pourquoi n'ont-ils plus peur de lui et de son arme.

Et là, d'un coup il comprend tout. Il réalise en un instant que sa protection n'était pas due à ce qu'il pensait. Il repense à chaque étape de sa vie et les voit sous leur véritable jour. "Comment ai-je pu être si naïf de croire qu'une petite arme faisait peur à des bandes entières si bien armées ? Comment ai-je pu penser que moi, si petit, je faisais peur à des colosses entraînés sans penser que derrière moi se cachait celui qui les faisait réellement fuir ?" La leçon avait coûté cher à Moché mais à présent il connaissait la vérité.



## Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Elokim vit que la lumière était bonne, Elokim sépara la lumière de l'obscurité » (1/4)

**Rachi donne deux explications :**

**Selon la Aggada :** Il a vu que cela ne vaut pas la peine que les réchaïm profitent de cette lumière, alors il l'a séparée pour la réserver aux Tsadikim dans les temps futurs.

**Selon le pchat :** Hachem a vu que la lumière était bonne, donc il n'est pas bon que la lumière et l'obscurité assurent leur service mélangé ; alors il a fixé pour domaine à l'une le jour et à l'autre la nuit.

**Voici les difficultés selon la Aggada :**

1. Hachem a vu que cela ne vaut pas la peine que les réchaïm profitent de cette lumière, alors que le passouk dit qu'il a vu que la lumière était bonne!

2. Le premier « Or » du passouk signifie la lumière, alors que le deuxième « Or » du passouk signifie les Tsadikim (car sinon, où le passouk parle-t-il de Tsadikim) ? Le même mot a deux significations différentes dans le même passouk !?

3. « Hochekh », qui en général veut dire obscurité, signifie ici les réchaïm. Voici la difficulté selon le pchat : Dire que Hachem sépare la lumière de l'obscurité sous-entend qu'avant ils n'étaient pas séparés, et là on est extrêmement étonnés : qu'est-ce que cela peut-il bien signifier ?! Comment la lumière et l'obscurité peuvent-elles être mélangées ?! Cette difficulté de pchat est tellement difficile que Rachi commence par la Aggada en disant que pour comprendre notre passouk, on n'a pas le choix que d'avoir recours à la Aggada ; mais puisque la Aggada a elle aussi quelques difficultés, Rachi mentionne quand même le pchat, mais seulement en second plan.

**Le Ramban demande :** Le fait de dire qu'après l'avoir créée, Hachem S'est rendu compte qu'elle était vraiment bonne et a dû la séparer est extrêmement difficile, car cela sous-entendrait 'halila une chose inaudible: qu'au début, Hachem « ne savait pas » que la lumière serait si bonne et qu'après l'avoir créée, Il S'est rendu compte qu'elle était vraiment bonne et a dû « être forcé » de la séparer, comme ce que l'on dirait pour un homme qui ne connaît pas vraiment la chose avant qu'elle n'existe réellement. 'Has vechalom, évidemment tout cela n'est pas possible et non envisageable, et donc cela pose une énorme difficulté au pchat de Rachi.

**Cette question du Ramban pourrait s'appliquer même sur la 1<sup>ère</sup> explication :** Selon la 1<sup>ère</sup> explication, on a l'impression qu'après avoir créé cette lumière, Hachem S'est « rendu compte » qu'il y aurait des réchaïm. Mais évidemment que Hachem savait depuis le début qu'il y aurait des réchaïm !?

Selon la 2<sup>ème</sup> explication, on a l'impression qu'après avoir créé la lumière, Hachem S'est rendu compte qu'elle est bonne. Mais évidemment que Hachem, depuis le début, savait que la lumière est bonne !?

**On pourrait proposer la réponse suivante :** Évidemment, il n'y a pas de notion de changement de volonté et d'apprentissage de nouvelles données chez Hachem. On a donc deux possibilités pour expliquer comment les choses se sont produites :

1. Dans les faits, la lumière a été créée depuis le début réservée aux Tsadikim et séparée de l'obscurité en un seul temps, mais la Torah l'a exprimée en deux temps pour mettre en relief dans l'esprit humain que la création de la lumière et la séparation n'ont pas la même raison. En effet, la création de la lumière est due au fait que la volonté de Hachem est qu'il y ait de la lumière, alors que la séparation est pour ne pas que les réchaïm en profitent (selon la Aggada) ou pour ne pas être en contact avec l'obscurité (selon le pchat) (Guilyon HaChass 'Haguiga 12 Or).

2. Hachem a fait exprès que ce soit fait en deux temps : la création, et ensuite la séparation. Et comme la Torah s'adresse aux hommes afin de leur enseigner le mode d'emploi de la vie, ainsi, si la Torah l'a exprimée en deux temps ou que Hachem l'a fait exprès en deux temps, c'est pour nous donner plusieurs enseignements :

1. Celui qui se comporte mal et devient racha ne pourra pas profiter de cette magnifique lumière, cela décourage d'être racha.
2. Celui qui étudie bien la Torah et accomplit les mitsvot méritera cette belle lumière, cela encourage d'être Tsadik.
3. Un racha sera perdant alors qu'un Tsadik sera gagnant.
4. Savoir que si on accomplit une chose en pensant bien faire, mais que finalement ce n'est pas le cas, il ne faut pas hésiter à changer.
5. Si une chose qu'un homme fait nécessite d'être arrangée, ne pas être paresseux pour l'arranger (Iyoun Yaakov). Cela s'applique également aux actions, aux midot et au comportement.
6. Il faut se séparer des réchaïm.
7. Mettre un te'houm, des limites, des frontières avec le mal qu'il ne faut jamais franchir.
8. Un Tsadik est lumineux, un racha est obscur. Hachem a mis en évidence que la séparation a donc été faite ; ainsi, un homme a le choix d'être racha, de vivre dans l'obscurité et de perdre la belle lumière du monde futur, ou d'être un Tsadik, de vivre dans la lumière et de mériter cette belle lumière, le Or Ganouz.

« La lumière que Hakadosh Baroukh Hou a créée le 1<sup>er</sup> jour, un homme la voit et la contemple d'un bout à l'autre du monde selon Rabbi Yaakov » ('Haguiga 12)



## La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Réouven est un "chnorer" : il ramasse de l'argent pour une association qui aide les plus démunis. Un jour, il se retrouve en Angleterre chez un juif, Yonathan, qui lui remet un chèque non rempli. Lorsque Réouven lui demande quelle somme écrire dessus, Yonathan lui répond d'aller d'abord quémander chez son voisin qui habite la magnifique maison en face de chez lui, d'inscrire ensuite sur le chèque une livre sterling de plus que ce qu'il aura réussi à lui soustraire, tout en sachant pertinemment que son voisin est un avare qui ne donne jamais de grosses sommes. Réouven, qui ne veut pas rater l'occasion de gagner une belle somme, se renseigne donc au sujet de ce riche. Après quelques recherches, il découvre que son propre père était dans le même camp de concentration que le père de ce fameux avare. Il décide donc d'appeler son père pour lui demander des détails sur le vécu de ce monsieur lors de ces moments terribles. Son père lui raconte, entre autres, qu'il avait l'habitude de se priver de sa maigre ration de nourriture pour l'offrir à des rabbanim au prix de rester affamé de longues journées.

Satisfait de toutes ces magnifiques histoires, Réouven se décide finalement à aller mendier chez ce fameux riche. Effectivement, à peine toque-t-il, qu'un majordome lui ouvre la porte, lui remet quelques petites pièces et s'approprie à refermer la porte lorsque Réouven l'arrête et lui dit qu'il a certaines anecdotes à raconter au chef de famille. On le fait alors entrer et l'installe dans le somptueux salon. Lorsque le riche le rejoint, Réouven lui raconte les merveilleuses actions de son père, qui a su rester noble et pieux dans ces moments atroces. Il rajoute ensuite qu'en tant que fils de ce tsadik, il se doit de continuer dans ce chemin et de donner ainsi une somme conséquente. Le riche, touché au plus profond de son cœur, va donc chercher son chèque et lui tend un chèque de 5 000 livres. Réouven peut être fier de lui, il vient de gagner 10 001 livres et s'empresse de les encaisser rapidement. Mais quelques jours

plus tard, alors que Yonathan vérifie l'état de son compte en banque, il découvre effaré, qu'un chèque de 5 001 livres vient de lui être prélevé. Comprenant rapidement de quoi il s'agit, il appelle Réouven qui lui explique tout. Yonathan, furieux, lui rétorque alors qu'il n'avait aucunement l'intention de donner une telle somme et qu'il était sûr que son voisin ne donnerait qu'une modique somme, ce à quoi Réouven répond que ses pensées l'importent peu et qu'il ne se fie qu'à ses dires. Qui a raison ?

Il serait dans la logique de penser que Yonathan n'a jamais imaginé donner une somme pareille et ce serait donc un vœu prononcé par erreur qui n'a aucune valeur, comme nous l'enseigne le Rama (Y"D 258,2). Ajouté à cela que son stratagème prouve bien qu'il ne voulait pas donner une grande somme. Par conséquent, on devrait donc ne lui encaisser qu'une somme raisonnable qu'il a l'habitude de donner. En effet, le Rama (Y"D 232,6) nous apprend encore plus explicitement que si une personne déclare : "Je donnerai mille pièces à la tsédaka si untel se trouve à tel endroit", le Din est qu'il sera patour (exempté) dans tous les cas puisque là aussi, il s'agit d'un vœu par erreur puisqu'il croyait l'événement impossible.

Cependant, lorsque Rav Zilberstein pose la question à Rav Nissim Karelits, ce dernier tranche qu'on devra étudier le comportement de Yonathan :

1) Si dans ses affaires personnelles, il prend souvent des risques, alors on pourra en dire de même vis-à-vis de la tsédaka en déduisant qu'il était d'accord de prendre le risque. Dans notre cas, il aurait donc perdu à son propre jeu et, même si la somme est grande, il devrait la payer entièrement.

2) Mais s'il est habituellement quelqu'un de très réfléchi et ne prend aucun risque dans ses affaires, alors on pourra peut-être considérer son don comme étant fait par erreur et donc caduque.

Le Rav Karelits ajouta qu'il lui conseille tout de même d'éviter les doutes et de laisser le chèque à Réouven puisqu'il est question ici de tsédaka.

Léïouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama